



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°110** du 1<sup>er</sup> février 2021

## UNE

### LE NOUVEAU BAUHAUS EUROPÉEN EST LANCÉ



Crédit photo : © Commission européenne

**Appel à la mobilisation ! La phase de co-création démarre.**

Annoncé par la [Présidente de la Commission européenne](#) dans son [discours sur l'état de l'Union de 2020](#), le nouveau Bauhaus européen (ou NEB pour *New European Bauhaus*) est un projet à dimension environnementale, économique et culturelle. Le lancement de sa première phase et de [son site Internet](#) le 18 janvier dernier ont été l'occasion pour la Commission européenne de faire le point sur cette initiative qui s'inspire du mouvement artistique et architectural allemand du XX<sup>ème</sup> siècle, en s'inscrivant dans des valeurs fondamentales que sont la durabilité, l'esthétique et l'ouverture à tous. L'ambition est en effet de faire disparaître les frontières entre la science et la technologie, l'art, la culture et l'inclusion sociale, afin que la conception et le design puissent apporter des solutions à des problèmes quotidiens, notamment en réponse aux enjeux du pacte vert européen.

La première phase dite de « **co-création** » est lancée jusqu'à l'été 2021 et s'appuie sur le [site Internet du NBE](#) ouvert aux contributions et au partage de bonnes pratiques des parties prenantes (artistes, étudiants, architectes, universitaires, innovateurs, ingénieurs, créateurs). Une [boîte à outils](#) est mise à disposition pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes ainsi que des événements à l'échelle nationale et européenne. En outre [un appel aux partenaires du NBE](#) pour agir comme des promoteurs inspirants est ouvert en permanence. Par ailleurs, des prix de 30 000 euros récompenseront les meilleures pratiques durables identifiées au cours de cette phase de co-création.

Afin de préparer la **phase 2 de réalisation**, un appel à propositions sera lancé à l'automne pour sélectionner des projets pilotes inspirants dans 5 États membres. À cet effet, la Commission européenne entend s'appuyer sur la mobilisation d'instruments et politiques existants (dont la politique de cohésion, les programmes LIFE et Horizon Europe, ...) pour identifier et soutenir ces projets territoriaux.

Enfin, la **phase 3** sera consacrée à la **diffusion** du concept du NBE grâce aux exemples réussis et à de nouveaux projets.

## ACTUALITÉS

### LES TRAVAUX DÉBUTENT SUR LA RÉSERVE D'AJUSTEMENT AU BREXIT



Suite à la décision du Conseil européen de juillet 2020 de créer une réserve d'ajustement au Brexit dotée de 5 milliards d'euros (5,37 Mds d'euros en prix courants), la Commission européenne a soumis une proposition qui doit désormais être discutée et approuvée par les co-législateurs d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Crédit photo : © Jon Worth - Flickr CC

La réserve d'ajustement au Brexit doit contribuer à compenser les conséquences du Brexit dans les États membres en apportant une aide aux secteurs les plus touchés et couvrira des dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2022. Pour ce faire, la Commission européenne a publié le 25 décembre 2020 une [proposition de règlement](#) (cf. [communiqué de presse](#)) qui prévoit de verser 80% des fonds (4,24 Mds d'euros) dès 2021 sous la forme de pré-financements aux États membres qui devront cependant justifier leurs dépenses ex post. Une deuxième tranche correspondant à 20% des fonds (1,13 Md d'euros) et augmentée des sommes non utilisées dans le cadre du préfinancement, sera distribuée en 2024 aux États qui justifieront de dépenses supérieures à leur dotation initiale.

Le montant de pré-financement alloué aux États membres est calculé sur la base de 2 enveloppes distinctes : une enveloppe « commerce » dotée de 3,4 Mds d'euros allouée selon une clé de répartition prenant en compte le niveau d'interdépendance de l'économie nationale avec l'économie britannique et une enveloppe « pêche » de 600 millions d'euros destinée aux États (dont la France) qui subiront de plein fouet les limitations d'accès aux eaux britanniques pour leurs activités de pêche. Les négociations qui débutent au Conseil et au Parlement européen permettront de préciser les secteurs concernés et les dépenses éligibles mais le champ de dépenses proposé par la Commission est assez vaste, incluant notamment des mesures de soutien aux acteurs économiques et aux communautés locales pour faire face aux conséquences du Brexit, soutenir l'emploi et la réinsertion y compris via des programmes de chômage partiel, de requalification et de formation, la mise en place des contrôles aux frontières, ou encore l'information et la sensibilisation des citoyens et des entreprises.

D'après les [chiffres](#) provisoires communiqués par la Commission européenne, l'Irlande serait de loin le premier bénéficiaire de cet outil (1,052 milliard d'euros alloués en 2021) mais la France arrive en 4<sup>ème</sup> position derrière les Pays-Bas et l'Allemagne et bénéficierait d'une enveloppe de 420,8 millions d'euros de pré-financements en 2021 (en euros courants) dont 114,8 millions dédiés au secteur de la pêche.

## ACCORD SUR LE PROGRAMME EUROPE CREATIVE 2021-2027



Crédit photo : Site internet Commission européenne

**Les secteurs de la culture et de la création bénéficieront d'un budget renforcé.**

Le Parlement européen et les États membres de l'UE ont achevé leurs négociations sur le nouveau programme Europe Créative (2021-2027) le 15 décembre dernier. [Ce programme de financement pour les acteurs des secteurs culturels et créatifs](#) bénéficiera d'une enveloppe renforcée de 2,4 milliards d'euros pour les 7 ans à venir contre 1,4 pour la période actuelle. Le programme pourra être lancé officiellement dès que le Conseil et le Parlement européen auront procédé à son adoption formelle.

Europe créative continuera de promouvoir la diversité culturelle européenne, le patrimoine et la compétitivité des secteurs culturels et audiovisuels et permettra aux organisations et professionnels de la culture et de la création de cocréer et de coopérer par-delà les frontières et d'atteindre un public plus large. La continuité se retrouve également au niveau de la structure du programme puisqu'on retrouve les deux piliers qui constituent son ossature, Culture (33% du budget) et Media (58% du budget) ainsi que le volet transsectoriel (9% du budget). À noter parmi les nouveautés de cette programmation : dans le volet culture, l'introduction de secteurs spécifiques (musique, livre, architecture et patrimoine culturel) et l'intégration de l'action pilote sur la mobilité des artistes ([i-Portunus](#)), dans le volet Media ; le regroupement des actions en 4 clusters (audience, accès au marché, création, contenu) et enfin, l'introduction d'un soutien aux media d'information dans le cadre du volet transsectoriel.

La Commission européenne a lancé récemment [une campagne](#) pour célébrer les 30 ans de son soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles européennes dans le cadre du volet Media du programme Europe créative ainsi que les débuts de sa nouvelle période de programmation 2021-2027. Cette campagne principalement déployée sur les médias sociaux, dans le but de toucher les jeunes et les professionnels du secteur, dispose d'une [page web](#) dédiée et d'une série [Instagram](#).

## ACCORD INSTITUTIONNEL SUR LE PROGRAMME EN FAVEUR DE LA SANTÉ « EU4HEALTH »



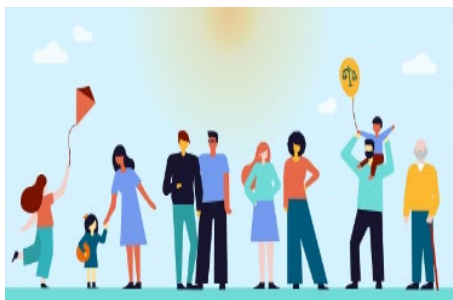
**Les représentants du Parlement européen, du Conseil de l'UE et de la Commission européenne sont parvenus le 14 décembre à un accord provisoire sur le programme européen pour la santé, EU4Health.**

Après d'intenses négociations, les institutions de l'UE ont décidé d'allouer à ce nouveau programme 5,1 milliards d'euros, soit un montant deux fois moindre que celui que proposait la Commission européenne dans sa proposition révisée, mais dix fois supérieur à celui de l'actuel programme « santé ».

Le programme EU4HEALTH devra : - rendre les systèmes de santé plus résilients pour faire face aux menaces sanitaires transfrontalières comme la Covid-19 et améliorer la capacité de gestion des crises ; - faire de l'UE de la santé une réalité en investissant dans les soins contre le cancer, en assurant une meilleure préparation à une pandémie, la disponibilité des médicaments et en soutenant l'innovation ; - renforcer la santé numérique et la prévention des maladies.

Le règlement établit un groupe de pilotage composé de représentants des États membres et de la Commission. [Le texte sur lequel les négociateurs se sont accordés](#) en fin d'année dernière inclut également l'idée de prévoir des stocks de médicaments ainsi que du personnel médical de remplacement en cas de crise. Il intègre enfin la possibilité de réserver au moins 20% du budget pour la prévention des maladies et la promotion de la santé.

## UN NOUVEAU PROGRAMME POUR L'ÉGALITE, LES CITOYENS, LES DROITS ET LES VALEURS



Crédit photo : Site internet Commission européenne

**Ce programme destiné à la société civile fusionne plusieurs programmes antérieurs dont Europe pour les citoyens.**

C'est le 17 décembre dernier que le Parlement européen et le Conseil ont adopté [un accord provisoire](#) sur ce programme 2021-2027 qui a vocation à soutenir des sociétés européennes ouvertes, inclusives et démocratiques, tout en promouvant les valeurs et les droits de l'Union européenne. Il est le résultat de la fusion de plusieurs programmes 2014-2020 « L'Europe pour les citoyens » et « Égalité, droits et citoyenneté » et de l'addition d'un nouvel objectif axé sur la préservation et la promotion des valeurs. Il se décompose en 4 volets : égalité et droits (égalité hommes-femmes, droits des personnes handicapées, lutte contre inégalités et les discriminations), engagement civique et participation (jumelages, engagement de la société civile, sensibilisation à l'histoire européenne commune), volet Daphné (lutte contre la violence, notamment envers les enfants et les femmes) et enfin le volet valeurs.

Doté d'un budget de 1,55 milliard d'euros, il s'agit de la plus grosse enveloppe jamais attribuée pour promouvoir et protéger les valeurs inscrites dans les traités de l'UE. À noter que le volet « valeurs » bénéficiera de 689,5 millions d'euros comme montant maximum, soit presque la moitié du montant total du programme.



## FONDS EUROPÉEN DE LA DÉFENSE : ACCORD ENTRE LE PARLEMENT ET LE CONSEIL

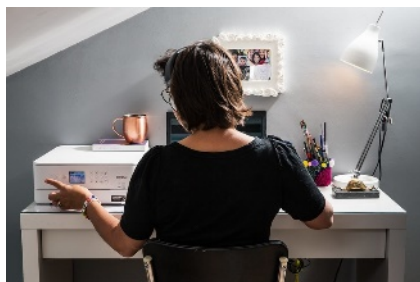


Crédit photo : © Alan Wilson - Flickr CC

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE sont parvenus le 14 décembre à un [accord politique provisoire](#), sur le Fonds européen de défense (FED).

[Le FED](#) (Fonds européen de la défense) avait déjà fait l'objet d'un accord partiel en février 2019 sur les objectifs généraux et la structure du Fonds, mais des questions budgétaires et horizontales restaient en suspens. Sous réserve d'une confirmation définitive dans le cadre des négociations sur [le cadre financier pluriannuel](#) (CFP) et les programmes connexes, le fonds serait doté d'une enveloppe financière de 7,953 milliards d'euros à prix courants : 2,651 milliards pour la recherche et 5,302 milliards pour des actions de développement. L'UE apportera un soutien financier aux projets impliquant au moins trois participants de trois pays européens ou pays associés. Lors de leur réunion, [le Parlement européen et le Conseil se sont donc accordés](#) sur les deux points encore ouverts : le maintien ou non de la possibilité de réallouer des fonds non utilisés dans d'autres programmes au FED (article 4.5 du règlement) et la date de fin du règlement.

## VERS UN DROIT À LA DECONNEXION ?



Crédit photo : © Ecole polytechnique - Flickr CC

**Au sein des instances européennes, de nombreuses voix s'élèvent en faveur d'un droit à la déconnexion pour les télétravailleurs.**

Le Parlement européen vient en effet d'adopter [une initiative législative](#) demandant à la Commission européenne de proposer une législation qui permette à ceux qui travaillent avec des outils numériques de s'en déconnecter en dehors de leurs heures de travail.

Selon les eurodéputés, le droit à la déconnexion devrait même être un droit fondamental. Cette position est [partagée par de nombreux participants](#) à [l'audition publique](#) organisée le 7 janvier par le [Comité économique et social européen](#) pour débattre des défis du télétravail dans le cadre d'un avis exploratoire demandé par la [présidence portugaise du Conseil](#). S'ils ont tous reconnu les avantages du télétravail, notamment à l'heure de la pandémie, ils n'en ont pas moins pointé ses risques (empiètement de la sphère professionnelle sur la sphère privée et non-respect des limites horaires travaillées).

La présidence portugaise a indiqué qu'elle lancerait un débat sur ce thème à l'échelle de toute l'UE, lors d'une conférence de haut niveau en mars prochain.



## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### UNE NOUVELLE INITIATIVE DES 4 MOTEURS À DESTINATION DES ENTREPRISES



Le “Passeport 4 Moteurs”, un accès privilégié pour votre développement en Catalogne, Lombardie et au Bade-Wurtemberg.

Crédit photo : © Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Dans le cadre de l'Alliance des [Quatre Moteurs pour l'Europe](#), qui réunit 4 régions européennes parmi les plus dynamiques économiquement, les entreprises régionales peuvent désormais bénéficier d'un “Passeport 4 Moteurs”. Concrètement, il s'agit de fournir gratuitement aux entreprises un accès privilégié et rapide à des correspondants dans les autres régions partenaires. Recherche de partenaires technologique ou business, conseil pour ouvrir une filiale ou se renseigner sur un salon, identifier un fournisseur... le Passeport 4 Moteurs facilite vos démarches en Catalogne, Lombardie et au Bade-Wurtemberg. Cette initiative pilote est testée par les quatre régions en 2021.

Pour en savoir plus, contacter Maud Schneider ([mschneider@auvergnerhonealpes-entreprises.fr](mailto:mschneider@auvergnerhonealpes-entreprises.fr)), auprès de [l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#).

### BIODIVERSITÉ DANS LES ALPES : RETOUR SUR UN ÉVÈNEMENT CONJOINT DE LA SUERA ET DE LA CONVENTION ALPINE



Crédit photo : © SUERA

Le « Mountain Biodiversity Day » était organisé le 13 janvier 2021 pour marquer la fin de la Présidence française de la Convention alpine.

Organisée par le secrétariat permanent de la [Convention alpine](#), celui de la Convention des Carpathes, le réseau alpin des aires protégées (ALPARC) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), cette manifestation s'inscrivait dans le contexte du « [One Planet summit](#) » qui s'est réuni à Paris le 11 janvier. Après une matinée consacrée à la préservation de la biodiversité dans les montagnes du monde, la Stratégie macrorégionale alpine ([SUERA](#)) était en effet invitée à présenter ses actions en matière de biodiversité dans la région alpine. Plusieurs sessions ont ensuite permis de couvrir des thématiques diverses : les menaces actuelles qui pèsent sur la biodiversité des Alpes, des exemples d'espèces animales et végétales menacées, les connectivités écologiques et leurs limites et la gestion de la forêt et des risques naturels à partir des solutions fondées sur la nature.

La SUERA était représentée par la Présidence française mais aussi par plusieurs membres des groupes d'action 2 sur la forêt, et 7 sur les connectivités écologiques, ainsi que par la Task Force de la SUERA

sur la multifonctionnalité des forêts. Celle-ci réunit des experts pour cerner les différentes fonctions exercées par les massifs forestiers dans l'espace alpin, afin de tenter de concilier des enjeux qui mettent parfois cet espace sous tension.

Le projet [REDIAFOR](#), qui porte sur cette gestion multifonctionnelle, a dans ce cadre été présenté. Ses activités permettront notamment de contribuer à la stratégie forestière de l'Union européenne, [en cours d'élaboration](#). La manifestation a été conclue par la Secrétaire d'État en charge de la biodiversité, Bérengère Abba, qui a insisté sur la poursuite des travaux en cours au sein de la SUERA et de la Convention alpine afin de parvenir à une contribution stratégique lors de la [conférence mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature](#) (UICN) prévue à Marseille à l'automne prochain.

## CLAP DE FIN POUR LE PROJET ERASMUS+ E-STAFF PORTE PAR UN COLLÈGE ARDÉCHOIS



Crédit photo : © Estaff

**La première édition de l'E-STAFF (*European Student Amateur Film Festival*) rassemblant six écoles européennes a eu lieu du 18 au 20 janvier 2021.**

L'E-STAFF est venu clôturer deux ans et demi d'un projet scolaire [Erasmus+](#) ayant pour thème l'éducation au cinéma et aux médias avec une dimension internationale. Le festival de films, initialement programmé en mai 2020 au Parlement européen à Strasbourg, a dû être adapté en distanciel en janvier 2021 en raison du contexte de la pandémie de Covid-19. Les six établissements impliqués dans ce projet parmi lesquels [le collège les Perrières à Annonay](#), coordinateur, étaient tous situés à proximité de festivals de films internationaux. [Douze courts-métrages](#) mettant en valeur le patrimoine culturel européen ont été réalisés par les élèves des six établissements scolaires et ont été mis en compétition avant d'être soumis à un jury international d'élèves, qui ont débattu en anglais par visioconférence. Trois films ont été récompensés dans chaque catégorie : meilleur film, meilleur jeu d'acteurs, meilleure mise en valeur du patrimoine culturel, meilleure technique et meilleur scénario. Tous les établissements ont reçu au moins un prix pour leur implication dans ce projet.

Pendant les deux ans et demi du projet, les élèves participants ont été formés à l'histoire du cinéma et à différentes techniques cinématographiques, avant de partir à la découverte de leur patrimoine local et de mettre ce dernier en scène dans leurs films. Grâce à [différents reportages réalisés](#), ils ont pu faire découvrir leur environnement aux écoles partenaires.

Les mobilités rendues possibles grâce au programme Erasmus+ et réalisées pendant les festivals de films de chaque pays ont permis aux élèves de découvrir la culture des lieux où se sont déroulées les films des partenaires et d'utiliser l'anglais comme langue de communication internationale dans le cadre d'un échange scolaire et culturel ainsi que de diverses activités de coopération. À travers des actions d'échange et de formation, les professeurs engagés ont, quant à eux, bénéficié du savoir-faire des partenaires dans différents domaines (pédagogie du cinéma et du numérique, montage de projet en équipes pluridisciplinaires mise en réseau de structures...).

Après une première édition réussie malgré le contexte, le projet attend à présent de meilleurs auspices pour pouvoir grandir et évoluer. Consulter [ici](#) le site du projet.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez un financement dans le domaine de l'environnement ?**

Un appel à propositions destiné aux ONG pour la mise en œuvre du *Green Deal* a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

### **L'EUROPE DES COMMUNES**

**Lisez « l'Europe des Communes », la nouvelle lettre d'information de la Représentation de la Commission en France pensée pour informer les élus locaux sur l'action et les opportunités de l'Union dans les territoires !**

[La Représentation de la Commission en France](#) se lance dans une démarche d'information à l'attention des élus locaux à travers la création d'un pôle territorial. Premier outil d'information dans ce cadre, la lettre d'information « [L'Europe des communes](#) » vient d'être publiée et est consacrée à la rénovation thermique des bâtiments. Afin de mieux répondre aux besoins et attentes exprimés par les élus locaux, cette nouvelle démarche sera le fruit d'une collaboration avec la Gazette des Communes et le Courrier des Maires. En outre, au cours de l'année, des réunions et webinaires seront organisés avec les associations de collectivités, le tout, avec l'appui des réseaux d'information européenne labellisés. Les inscriptions pour recevoir la lettre d'information se font [ici](#).

### **LAHTI, CAPITALE VERTE EUROPÉENNE 2021**

**Elle succède à Lisbonne et devient la 12<sup>ème</sup> capitale verte de l'Union européenne.**

Le [prix de la Capitale verte](#) est décerné à une ville européenne engagée en faveur de l'environnement, l'objectif du label étant d'inspirer d'autres villes et de diffuser des bonnes pratiques environnementales à travers l'Union. [En tant que Capitale verte de l'Europe, Lahti](#), ville finlandaise favorisera la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe au niveau local et soutiendra les objectifs locaux en matière d'atténuation du changement climatique, de sauvegarde de la biodiversité à l'horizon 2030 ou d'économie circulaire. Pour rappel, c'est [Grenoble](#) qui lui succédera en 2022.



## APRÈS AMIENS, KLAIPEDA EST LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2021

Conçu pour renforcer l'identité européenne parmi les jeunes, le titre de la Capitale européenne de la jeunesse est décerné par le Forum européen de la jeunesse.

Le [Forum européen de la jeunesse](#) souhaite également par l'attribution de [ce titre](#) autonomiser les jeunes et insuffler un puissant élan à leur participation à la vie civique. La Ville de Klaipeda (Lituanie) a convaincu le jury grâce à son pari de miser sur le potentiel inconnu des jeunes et à ses efforts pour inclure les groupes marginalisés dans tous les aspects de la vie urbaine. À noter que ce titre est soutenu par le [Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe](#). Pour en savoir plus sur le programme développé par Klaipeda, consulter [le site dédié](#). Le prochain appel à candidatures concernera la capitale européenne de la jeunesse 2025 et devrait être lancé à l'automne.

## DICO DE L'EUROPE



### DSA/DSM

Ces deux propositions de règlements [présentées par la Commission européenne](#) le 15 décembre dernier ont pour objectif de réguler les plateformes numériques. Le DSA (Digital services Act) couvre tous les services numériques et leur imposera des obligations (pour notamment lutter contre la prolifération des contenus haineux et la désinformation) qui seront modulées en fonction de la taille et de l'impact de ces services. Quant au DSM (Digital Markets Act), il s'agit du règlement sur les marchés numériques qui imposera des contraintes ex-ante spécifiques aux seuls acteurs dominants, les grandes plateformes, qui se comportent comme des contrôleurs d'accès dans le secteur numérique, les « Gatekeepers ».



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)